

Dossier Pratique de l'Exposant

ANGERS / FRANCE PARC DES EXPOSITIONS

LE SALON DES VINS^{DE} LOIRE



Un événement
+  DESTINATION
angers

LUNDI 4 / MARDI 5
FÉVRIER 2019

UN TERRITOIRE, DES HOMMES, DES VINS

www.salondesvinsdeloire.com



SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS

	Horaires - Accès au Parc des Expositions	P.4
	Hébergement - Accueil au Commissariat Général	P.5
	Parkings	P.6
1	Calendrier des prestations	P.6
	Badges	P.7
	MISE EN GARDE : proposition d'insertion dans les annuaires et guides professionnels	P.8
	Plan général du Salon	P.9

ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

	Équipement général	P.11-13
	Électricité - Élingage	P.14
2	Nettoyage - Lavage de verres - Verres visiteurs - Service de glace	P.15
	Téléphone - WIFI	P.15
	Liste des prestataires	P.16-17
	Charte d'utilisation du réseau Internet	P.18

INSTALLATION

3	Montage - Démontage	P.20
	Livraison de Marchandises	P.21
	Levage Manutention	P.21

PENDANT LE SALON

4	Badge Exposant	P.23
	Restauration	P.23

RÈGLEMENTATION

	Rappel des principales règles de sécurité et d'hygiène à respecter	P.25
5	Gestion des déchets	P.26
	Gardiennage	P.27
	Assurances	P.27
	Commission de sécurité	P.28-29

BONS DE COMMANDE

	Bon de commande général	P.31
	Croquis de positionnement du compteur électrique	P.32
	Demande élingues et accroches	P.33
6	LM manutention	P.34
	BOVIS	P.35
	Bon de commande - stand modulaire	P.36
	Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie	P.37
	Memento	P.38



1 - GÉNÉRALITÉS

HORAIRES - ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS	P.4
HÉBERGEMENT	P.5
ACCUEIL AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL	P.5
PARKINGS	P.6
CALENDRIER DES PRESTATIONS	P.6
BADGES	P.7
MISE EN GARDE : proposition d'insertion dans les annuaires et guides professionnels	P.8
PLAN GÉNÉRAL DU SALON	P.9

1 - HORAIRES - ACCÈS

HORAIRES

Le SALON DES VINS DE LOIRE se déroulera au Parc des Expositions d'Angers les **4 et 5 février 2019** aux horaires suivants :

Lundi 4 février	9 H - 19 H
Mardi 5 février	9 H - 18 H

Les parkings et les accès exposants seront ouverts au plus tôt à 7 H 30 le lundi et 8 H le mardi, parking Terrasse Grand Palais.

ACCÈS

ROUTE :

Accès direct en provenance des autoroutes :
Sortie n°15

- A 11 (Paris-Nantes)
- A 85 (Tours - Saumur - Angers)
- A 87 (Cholet-Niort)

Coordonnées GPS :

Sur commune de ST SYLVAIN D'ANJOU
Longitude : 00°29'43" OUEST
Latitude : 47°29'52" NORD

TAXI :

Allo Anjou Taxi. Tél. 02.41.87.65.00

VÉHICULE EN LOCATION

AVIS, Gare d'Angers - Tél. 0 820 61 16 82

BUS ET NAVETTES :

Navettes gratuites

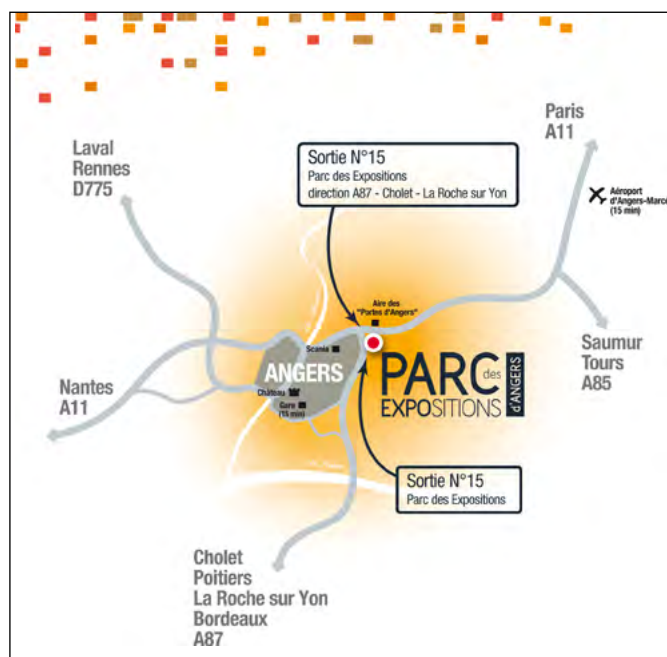
Entre la gare et le Parc des Expositions (Entrée 1)

Les horaires des navettes seront disponibles en janvier sur le site internet du salon (rubrique Infos pratiques)

www.salondesvinsdeloire.com

Bus, prendre la ligne N°2, direction
St Sylvain d'Anjou, descendre à l'arrêt
Parc des Expositions, entrée 1.

Les horaires de la ligne n°2 du bus sont disponibles sur :
www.bustram.irigo.fr



TRAIN :

Par TGV (1h30 de Paris). Nous sommes à votre disposition pour vous adresser, sur demande, des fichets de réduction SNCF.

AVION :

Aéroport de Nantes-Atlantique à 45 mn d'Angers
par l'A 11 : **www.nantes.aeroport.fr**

Tarifs spéciaux par Air France et KLM Global Meetings :

Code identifiant 33853AF
Valable pour transport du
30/01 au 10/02/2019

Des réductions sont appliquées sur une très large gamme de tarifs sur l'ensemble des vols Air France et KLM du monde, sous réserve de voyager en classe Affaires ou Economique.

Pour obtenir les tarifs préférentiels consentis pour cet événement, connectez-vous sur :

www.airfranceklm-globalmeetings.com

Pour connaître votre agence Air France et KLM la plus proche, consultez : **www.airfrance.com**

1 - HÉBERGEMENT - ACCUEIL/COMMISSARIAT GÉNÉRAL

HÉBERGEMENT

Réservez votre hébergement via notre **Centrale de réservation**.

Rendez-vous sur le site du Salon : **www.salondesvinsdeloire.com** - Rubrique **Infos pratiques**.

Vous pouvez également contacter la Centrale au 02 41 23 50 23,

du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 ou par email à resa@destination-angers.com

ACCUEIL / COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Toute l'équipe du SALON DES VINS DE LOIRE se tiendra à votre disposition au Commissariat Général, situé dans le Grand Palais, sous le restaurant.

Présentez-vous **dès votre arrivée** pour :

- retirer vos badges, cartes d'invitation si vous ne les avez pas reçus,
- toute demande d'intervention particulière (eau, électricité, spots...),
- toute commande supplémentaire (invitations, spots...) : **à régler obligatoirement sur place**.

Et pour **tout autre service** (besoin de photocopies, déposer du courrier avant 16h sur semaine, vente de timbres possible).

VOS INTERLOCUTRICES :

Chef de projet :

Sophie FOUGERAY - Tél : 02 41 93 40 56
sophie.fougeray@destination-angers.com

Responsable des ventes :

Aurélie MICHAUD - Tél : 02 41 93 40 49
aurelie.michaud@destination-angers.com

Chargées d'Affaires :

Ludivine MOUSSEAU - Tél : 02 41 93 40 35
ludivine.mousseau@destination-angers.com

Malory DIETRICH - Tél : 02 41 93 62 78
malory.dietrich@destination-angers.com

Véronique DAUTRICHE - Tél : 02 41 93 40 51
veronique.dautriche@destination-angers.com

Contact administratif :

Ameline JUDIC - Tél : 02 41 93 40 47
ameline.judic@destination-angers.com

Contacts techniques :

Claire BRAULT - Tél : 02 41 93 40 40
claire.brault@destination-angers.com

Maria POINEL - Tél : 02 41 93 40 40
maria.poinel@destination-angers.com

COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Ouvert le vendredi 1^{er} février
et du dimanche 3 au mardi 5 février

 02 41 93 40 30

Vendredi 01/02	9H00 - 12H30 / 13H30 - 17H00
Dimanche 03/02	10H00 - 13H00 / 14H00 - 20H00
Lundi 04/02	7H30 - 19H00
Mardi 05/02	8H30 - 18H00

1 - PARKINGS - CALENDRIER DES PRESTATIONS

PARKING EXPOSANTS

Retrouvez le plan page 9

Un parking vous est réservé (dans la limite des places disponibles) :

- la terrasse Grand Palais (accès portail 3)

Attention : vous accéderez aux parkings exposants avec votre badge exposant.

En outre, **tous les passagers du véhicule doivent obligatoirement être porteurs du badge exposant**. Il est interdit aux visiteurs de pénétrer sur le parking intérieur ou d'utiliser les entrées exposants.

Les exposants pourront également stationner sur les parkings visiteurs gratuits.

Pour les véhicules lourds restant sur le site : du montage au démontage, des aires de stationnement seront balisées **le long des grilles de la terrasse du Grand Palais**.

PLUYETTE LEMARCHAND SARL, notre prestataire en gestion de parking et sécurité, indiquera précisément les emplacements.

CALENDRIER DES PRESTATIONS

PRESTATIONS	DATES	Page
Commande électricité / Positionnement compteur	22 janvier	31/32
Commande de mobilier, plantes (cf liste des prestataires)	22 janvier	16/17
Demande d'autorisation élingage et accroches	22 janvier	33
Réserve (Brelet)	22 janvier	36

Un bon de commande relatif à ces prestations est à votre disposition à **partir de la page 31**.

Avant de passer toute commande auprès de nos services, merci de bien vérifier si votre société ne l'a pas déjà effectuée.

**Retrouvez l'ensemble des bons de commandes
sur le site :**

www.salondesvinsdeloire.com

Espace exposants

1 - BADGES

Chaque personne présente sur le site (exposants, prestataires de services, monteurs de stands,...) **devra être munie d'un badge pour entrer sur le site que ce soit avant, pendant ou après la manifestation** (un par personne). Deux types de badges seront transmis : badge Montage-Démontage et badge Exposant.

BADGES MONTAGE-DÉMONTAGE



BADGES MONTAGE - DÉMONTAGE

Ces badges sont obligatoires pendant les périodes de montage et de démontage.

À partir du vendredi 1^{er} février, seules les personnes badgées auront accès au Salon.

Ces badges vous seront adressés début janvier.

MONTAGE / DÉMONTAGE

BADGES EXPOSANT



BADGES EXPOSANT

Vous disposez de badges au nom de votre société, non nominatifs, que vous devrez présenter pendant le salon à chacune de vos entrées dans l'enceinte de la manifestation et vous devrez les porter en permanence.

Ces badges vous seront adressés par courrier si vous avez réglé le solde de votre facture.

Dans le cas contraire, ils vous seront remis au Commissariat Général lors de votre installation, contre paiement du solde de votre participation.

EXPOSANT / EXHIBITOR

À noter :

Ces badges montage-démontage n'auront aucune validité pendant le salon

N'oubliez pas de **prévoir des badges pour tous les membres de votre entreprise.**

Ils ne pourront pas utiliser les cartes d'invitation réservées exclusivement aux acheteurs professionnels et aucun appel d'exposant ne sera fait à l'entrée.

Ces badges exposants vous **permettront d'accéder aux parkings exposants.**



MISE EN GARDE : PROPOSITION D'INSERTION DANS LES ANNUAIRES ET GUIDES PROFESSIONNELS

Nous souhaitons attirer votre attention sur la propagation des messages et propositions commerciales de diverses sociétés, dont le siège est souvent à l'étranger, qui proposent aux sociétés exposantes un référencement dans leur annuaire / guide professionnel sur Internet.

Via notre Fédération professionnelle UNIMEV, ont été portés à notre connaissance de nombreux cotentieux et litiges afférents à ces parutions.

L'utilisation de notre nom, ou de celui de notre salon, peut vous induire en erreur et vous laisser penser que nous sommes associés, que nous accréditons, participons ou que nous cautionnons l'offre qui vous est ainsi faite. Il n'en est rien et nous vous conseillons la plus grande vigilance sur ces propositions.

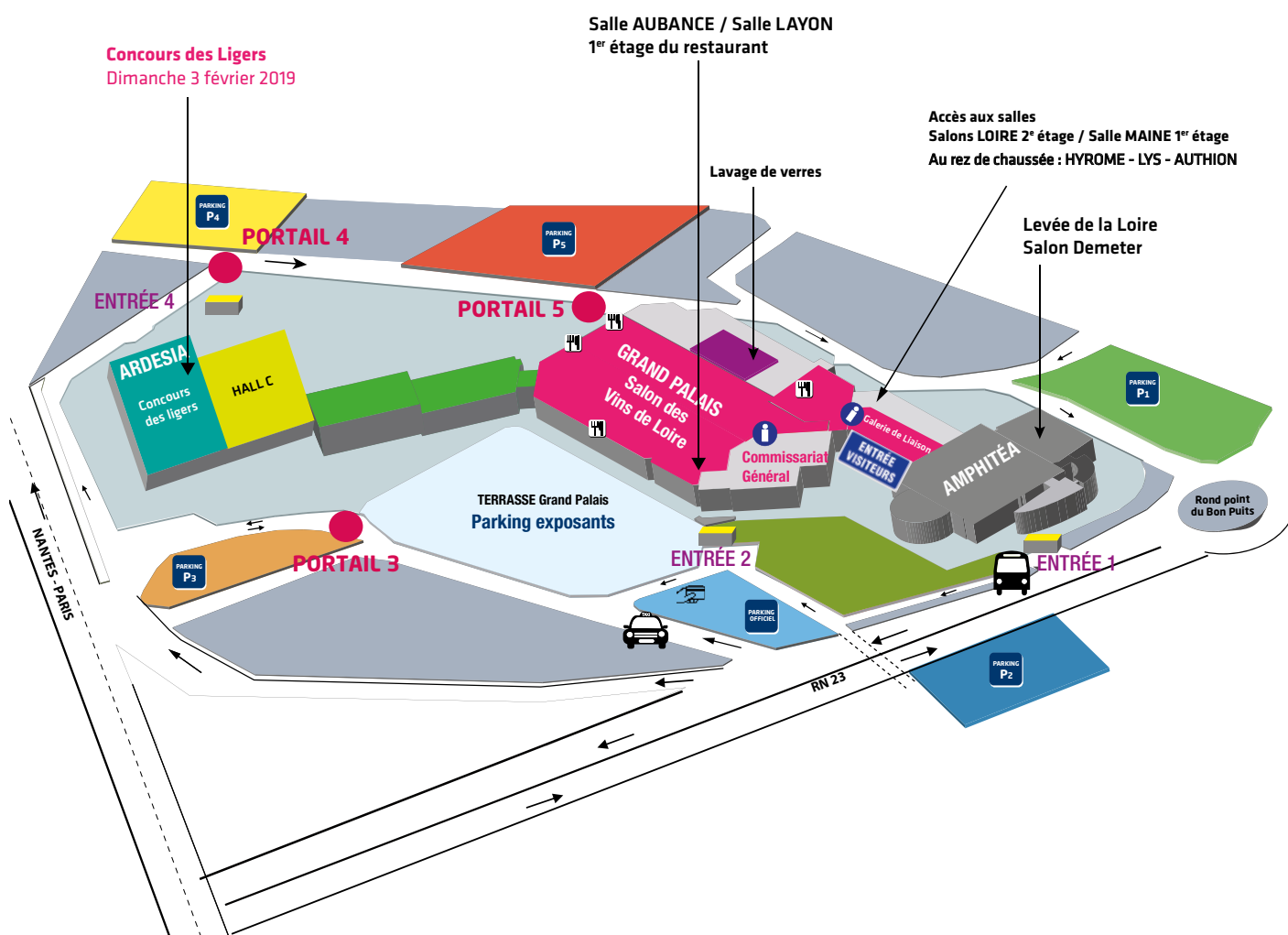
Si vous êtes sollicités par ce type de sociétés, nous vous recommandons avant toute signature d'un document vous engageant juridiquement et financièrement - d'appeler votre référent sur notre salon, ou mieux encore la

**Fédération des Métiers de l'Événement (Foire & Salons)
UNIMEV au 01 53 90 20 00**

pour vérifier la réalité, la teneur et le sérieux de l'offre commerciale qui vous est faite.

Pour toute demande d'information sur le catalogue officiel du salon (papier ou web), nous vous invitons à contacter vos interlocuteurs habituels.

1- PLAN GÉNÉRAL DU SALON



Ardésia

Concours des Ligiers
Dimanche 3 février

Grand Palais

Salon des Vins de Loire



Galerie de Liaison
Entrée Salon des Vins
de Loire

Amphitéa
La Levée de la Loire
Salon Demeter



2 - Équipement de votre stand

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL

(Stand Liberté équipé, stand Liberté nu, stand Cosy, stand Mini, stand Jeune Vigneron, stand Bières/Cidres/Spiritueux artisanaux, stand Start'up)

P.11-13

ÉLECTRICITÉ, ÉLINGAGE

P.14

NETTOYAGE, LAVAGE DE VERRES, VERRES VISITEURS, SERVICE DE GLACE

P.15

TÉLÉPHONE ET WIFI

P.15

LISTE DES PRESTATAIRES

P.16-17

CHARTRE D'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET

P.18

2 - ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE VOTRE STAND

L'équipement et l'aménagement des stands ont été réalisés par le Parc des Expositions d'Angers. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes.

Cependant, votre installation doit obligatoirement prendre en compte les éléments suivants :

- **ne démonter ni modifier les éléments** que nous avons mis en place, tels que bandeaux ou enseignes.
- **ne pas dépasser les limites de l'espace** qui vous est attribué et nous consulter pour toute installation excédant une hauteur de 3 m.

Par ailleurs, **l'aménagement de votre stand doit se faire dans le respect des stands mitoyens au vôtre.** Ainsi, aucun panneau publicitaire ne doit être visible des stands voisins du vôtre et les structures apparentes doivent être habillées de façon à ne pas dégrader esthétiquement les stands voisins, notamment ceux situés à l'arrière du vôtre.

Nous vous demandons également de veiller à ce que vos collaborateurs soient présents sur votre stand dès l'ouverture du salon et jusqu'à l'heure de fermeture.

STAND LIBERTÉ ÉQUIPÉ

Panneau de fond et cloisons latérales en contre-plaqué, longueur 3 m, hauteur 2,30 m (épaisseur 5 cm), revêtement en tissu gris, classé M1. Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage en partie haute, sur l'épaisseur à l'aide de chaînettes ou cimaises.

Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.

L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 2,95 m. Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

BANDEAU : Ossature en aluminium laqué gris anthracite .

Ce bandeau doit rester neutre. Interdiction de poser ou de coller quoi que ce soit : textes, sigles, etc. . .

Attention : **si ce bandeau n'est pas compatible avec votre structure, merci de nous en informer avant le 22 janvier.**

Un rail de 3 spots est compris dans le stand équipé et se fixe exclusivement sur nos bandeaux.

ENSEIGNE : Elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur « pétunia », les stands équipés de la couleur choisie lors de votre inscription.

STAND LIBERTÉ NU

Mise à disposition d'une surface nue : sans cloison (sauf stands mitoyens), sans moquette (sauf commande expresse), sans bandeau, ni spot d'éclairage, sans enseigne, sans alimentation électrique.

2 - ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE VOTRE STAND

STAND COSY

Mise à disposition d'un stand de 8 m².

Panneau de fond et/ou cloisons latérales en contre-plaqué, hauteur 2,30 m (épaisseur 5 cm), revêtement en tissu gris, classé M1. Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage en partie haute, sur l'épaisseur à l'aide de chaînettes ou cimaises. **Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.**

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

ENSEIGNE : elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur « pétunia », la moquette des stands est de couleur noire.

Mise à disposition d'un comptoir et d'un tabouret hôtesse, ainsi qu'une table et 3 chaises, accès à une réserve et deux compteurs électriques collectifs, accès partagé à un réfrigérateur (pour 4 exposants). **N'oubliez pas vos rallonges.**

STAND MINI

Mise à disposition d'un stand de 6 m².

Panneau de fond et/ ou cloisons latérales en contreplaqué, hauteur 2,30 m (épaisseur 5 cm), revêtement en tissu gris, classé M1. Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage partie haute, sur l'épaisseur à l'aide de chaînettes ou cimaises. **Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.**

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

ENSEIGNE : elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur « pétunia », la moquette des stands est de couleur noire.

Mise à disposition d'un compteur électrique de 2kw partagé à 2 exposants. **N'oubliez pas vos rallonges.**

STAND JEUNE VIGNERON

Mise à disposition d'un stand de 6 m².

Panneau de fond et cloisons latérales en contre-plaqué, hauteur 2,30 m (épaisseur 5 cm), revêtement en tissu noir, classé M1. Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage en partie haute, sur l'épaisseur à l'aide de chaînettes ou cimaises. **Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.**

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

ENSEIGNE : elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur « pétunia », les stands de couleur noire.

Accès à une réserve et deux compteurs électriques collectifs. **N'oubliez pas vos rallonges.**

2 - ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DE VOTRE STAND

STAND BIÈRES / CIDRES / SPIRITUEUX ARTISANAUX

Mise à disposition d'un stand de 6 m².

Panneau de fond et cloisons latérales en contre-plaqué, hauteur 2,30 m (épaisseur 5 cm), revêtement en tissu gris clair, classé M1. Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage en partie haute, sur l'épaisseur à l'aide de chaînettes ou cimaises. **Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.**

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

ENSEIGNE : elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur « pétunia », les stands de couleur noire.

Accès à une réserve commune (ne fermant pas à clé) et un compteur électrique collectif. **N'oubliez pas vos rallonges.**

À noter : **pas de mobilier mis à disposition.**

STAND START'UP

Mise à disposition d'un espace de 4 m² (2x2 m) moqueté. Les espaces Start'up de 4 m² sont séparés entre eux par une cloison de 1 m de couleur noire.

ENSEIGNE : elle comporte le texte que vous avez complété dans votre dossier d'inscription, ainsi que le numéro de votre stand.

MOQUETTE : les allées sont recouvertes de moquette de couleur « pétunia », les stands Start'up de couleur noire.

Mise à disposition d'un comptoir et d'un tabouret hôtesse par exposant. Accès à un compteur électrique collectif.

N'oubliez pas vos rallonges.

Attention :

Si votre stand est aménagé par un standiste ou une entreprise extérieure, merci de nous contacter au 02 41 93 40 47 par rapport à la qualité du double face utilisé.

2 - ÉLECTRICITÉ - ÉLINGAGE

ÉLECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé d'une manière générale dans l'angle en fond du stand à terre.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre demande d'inscription.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 31.

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre compteur, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 32.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du compteur.

Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en cas de non précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand, avant le **22 janvier 2019**.

Exemple de puissance consommée en Kw :

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
Bouilloire	1,7 à 2,2 kw
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur / TV	0,1 à 0,5 kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

ÉLINGAGE A LA CHARPENTE DES HALLS

Avant toute opération d'accroche, vous devrez obtenir l'autorisation du Parc des Expositions.

Le poids total suspendu, le type d'accroche et leur nombre devront être clairement indiqués sur le document page 33.

Sans accord de notre part, votre prestataire n'est pas autorisé à élinguer sur nos structures.

Rappel : seul un prestataire professionnel est autorisé à élinguer à la charpente de nos halls (liste soumise par le Parc des Expositions). Vous n'êtes pas habilité à le faire par vous-même.

TÉLÉCHARGEZ LES FORMULAIRES ET BONS DE COMMANDE
sur www.salondesvinsdeloire.com / Rubrique ESPACE EXPOSANTS

2 - NETTOYAGE - LAVAGE DE VERRES - SERVICE DE GLACE TÉLÉPHONE - WIFI

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du Salon. Si vous ne souhaitez pas procéder vous même au nettoyage de votre stand, nous vous communiquons les coordonnées de la société prestataire de service au Parc des Expositions : **GSF** – Tél : 02.41.68.11.85.

Par ailleurs, un programme de gestion des déchets est mis en place au Salon des Vins de Loire. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront remises pour le montage, le démontage, et le déroulement du salon (Cf. détail en page 26).

Tous les soirs du Salon, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri aux équipes de nettoyage qui les collecteront.

SERVICE DE LAVAGE DE VERRES : VERRES RIEDEL

Le Salon des Vins de Loire propose à nouveau en 2019 **des verres de la marque RIEDEL** « Riedel Restaurant » de 37cl.

Les exposants qui auront fait la demande du service de lavage de verres viendront retirer leur(s) lot(s) de 25 verres, à l'espace « Service Nettoyage de Verres », situé dans le Grand Palais (cf plan page 9). Ces verres seront remis contre un chèque de caution de 200 €.

À la fin du Salon, les verres manquants seront facturés sur la base de 5 € HT l'unité. Vous recevrez ultérieurement un courrier spécifique à l'administration de ce service, que vous devrez obligatoirement présenter lors de votre installation.

Les stands ayant une « consommation » de verres plus importante peuvent devancer la distribution en faisant l'échange de leurs verres sales directement au service de nettoyage de verres dans le Grand Palais.

VERRES VISITEURS

L'organisation du Salon ne distribuera des verres Riedel qu'aux visiteurs (1 par personne). Par conséquent, merci de prévoir vos verres en complément.

SERVICE DE GLACE

Nous mettons gracieusement à votre disposition de la glace pilée. Rendez-vous à l'accueil du « Service nettoyage de verres » muni d'un récipient. L'hôtesse vous remettra de la glace **sur présentation de votre badge exposant** ; ce service n'étant réservé qu'aux seuls exposants du Salon des Vins de Loire.

TÉLÉPHONE

Pour commander une ligne téléphonique temporaire, **adressez-vous directement à France Télécom** :

Par téléphone : 01 55 56 10 00 / Par fax : 01 55 56 10 02 / E-mail : oes@orange.com

Cette prestation vous sera directement facturée par France Télécom.

CONNEXION WIFI

Chaque utilisateur muni de son PC portable Wifi (Orange recommande une carte intel centrino) se connecte instantanément grâce à de simples codes d'accès sans rien avoir à configurer avant de naviguer sur internet ou accéder à son intranet.

Demande de codes au Commissariat Général lors du montage.

ATTENTION :

Votre ordinateur doit être équipé d'une carte WIFI paramétrée DHCP ou d'une carte réseau sortie RJ45 paramétrée DHCP. Sous réserve du débit offert par l'opérateur ou les FAI.

2 - LISTE DES PRESTATAIRES

ACCROCHES - ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUES DE STAND

ALIVE EVENTS Jean-Pierre ULLY	Tél : 02 41 22 00 22	email : jp.ully@alive-events.fr
CALIGRAM Jean-Yves CLOCHARD	Tél : 02 41 39 74 74	email : info@caligram.fr
SCENGO Eric GOHIER	Tél : 06 50 69 22 54	email : eric.gohier@scengo.com

ACCROCHES SIGNALÉTIQUE BANDEROLES

PLACAIS - MASA Arnaud MASA	Tél : 06 07 28 51 75 / 02 41 45 14 00	email : arnaud@placaismasa.fr
--------------------------------------	--	-------------------------------

AIR COMPRIME

AXIMA	Tél : 02 41 43 43 15	
--------------	----------------------	--

CONCEPTION DE STAND

BRELET	Tél : 02 40 34 35 83	email : a.mahe@brelet.fr
SEMAF Mathieu FOURNIER	Tél : 06 34 03 50 65	email : mfournier@semaf.fr

DÉCORATION FLORALE

FLEURS COUPEES	NATURE ACIDULEE Audrey BARRAUD	Tél : 06 61 70 91 54 email : natureacidulee@orange.fr
PLANTES JARDINIERES	FLOR'ATLANTIC Hervé PLOUX	Tél : 06 80 02 25 99 / Fax : 02 41 70 49 99 email : helene.campagne@gmail.com

GAZ - HÉLIUM

PROLIANS MARTIN RONDEAU Didier FRANCFORT	Tél : 02 41 32 45 41	email : dfrancfort@prolians.eu
---	----------------------	--------------------------------

IGNIFUGATION

PROTEC'FLAM	Tél : 02 40 90 10 80 Fax : 02 40 90 09 60	
--------------------	--	--

MANUTENTION

BOVIS	Tél : 02 41 27 25 55	email : bovis transports@bovis.fr
LM MANUTENTION (sans chauffeur)	Tél : 02 41 34 73 33	email : angers@lm-manutention.com

2 - LISTE DES PRESTATAIRES

MATÉRIEL VIDEO

ALIVE EVENTS Jean Pierre ULLY	Tél : 02 41 22 00 22	email : jp.ully@alive-events.fr
ELACOM Dominique ROY	Tél : 02 41 73 25 25 Fax : 02 41 73 81 85	email : info@elacom.com

MOBILIER

AMEXPO	Tél : 02 51 12 90 77 Fax : 02 51 12 96 77	email : contact@amexpo.fr
CAMERUS	Tél : 02 57 14 25 25 Fax : 02 57 14 25 20	email : contact@camerus.fr

PERSONNEL

MORGAN SERVICES (Intérim)	Tél : 02 41 24 07 18	email : m.robichon@morgan-services.fr
POLE EMPLOI	Tél : 02 41 24 17 20 ou 02 41 72 13 50	
TRINITY Anne-Caroline POUDAT	Tél/Fax : 02 40 14 31 76	email : courriertrinity@yahoo.fr

PLOMBERIE

AXIMA	Tél : 02 41 49 43 15	
--------------	----------------------	--

SIGNALÉTIQUE

ART DIVA Christine BLIN	Tél : 02 41 69 95 97	email : cb@art-diva.net
SIGNATURE Julien RETIF	Tél : 02 41 60 20 00	email : j.retif@signature-pub.com

RÉSERVE

BRELET	Tél : 02 40 34 78 84	email : a.mahe@brelet.fr
---------------	----------------------	--------------------------

TÉLÉPHONE

ORANGE	Tél : 01 56 58 10 00	email : oes@orange.com
---------------	----------------------	------------------------

2 - CHARTE D'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET

Cette Charte concerne le Parc des Expositions et toute personne, client ou visiteur, utilisant les outils et services liés au réseau internet wifi d'Angers Expo Congrès. Il s'agit d'un document informatif sur la déontologie qui s'impose à tout utilisateur du réseau.

L'exposant, s'engage :

- à suivre les dispositions de cette Charte qui prévoit les conditions générales d'utilisation de notre réseau
- à communiquer à ses propres collaborateurs et partenaires, ainsi qu'à toute personne intéressée, le contenu de la présente Charte par tout moyen à sa convenance

1. Sur l'accès au réseau par l'utilisateur

L'utilisateur destinataire de la présente Charte peut être notre client (commettant et préposés), ses propres clients, les divers prestataires intervenants sur le site du fait de l'événement organisé par le client, ainsi que les visiteurs présents.

L'utilisateur bénéficie, après signature de son contrat de location et aux conditions prévues par celui-ci, d'un accès au réseau wifi.

Le Parc des Expositions s'efforcera, dans la mesure du possible, de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais ne garantit pas qu'il sera exempt de toute interruption.

L'utilisateur s'engage en outre à ne pas apporter volontairement de perturbations au système et à son fonctionnement.

2. Sur les conditions d'utilisation

Il est du devoir moral du Parc des Expositions d'Angers de rappeler aux utilisateurs d'internet et de messageries électroniques, que nombre de règles de droit régissent cette utilisation afin de prévenir ou sanctionner des actes illicites, notamment en matière de protection de la vie privée et de protection des mineurs, de respect des lois concernant la propriété littéraire ou artistique, de respect des lois informatiques et libertés...etc...

Sont ainsi punis, sans que cette liste soit exhaustive, par le droit français :

- l'atteinte à la vie privée
- la diffamation et l'injure
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption de mineurs, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur
- la diffusion de messages à caractère pornographique, violent ou terroriste
- l'incitation à la consommation de substances interdites
- la provocation aux crimes et délits, la provocation au suicide, à la discrimination, à la haine raciale ou à la violence, l'apologie de tout crime, la négation de crimes contre l'humanité
- la contrefaçon de marques, la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit ou d'une prestation de droit voisin en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, l'utilisation d'un logiciel dans un cadre autre que celui prévu par la licence qui lui est attachée

Angers Expo Congrès est fortement attachée aux valeurs fondamentales qui régissent notre société, aux règles protectrices des intérêts des personnes et du respect de l'ordre public. Le Parc des Expositions d'Angers pourra être amené, sur demande des autorités publiques, à transmettre les registres de connexion si des activités illicites sont supposées ou constatées à l'occasion de l'utilisation de ses services internet (loi 2006-64 du 23 janvier 2006, décret 2006-358 du 24 mars 2006).

Il sera ainsi donné accès facile, permanent et direct aux autorités d'enquête et de répression, aux informations identifiant les utilisateurs de notre réseau (noms, adresses électroniques IP,...), ainsi qu'aux données relatives aux fournisseurs et aux services utilisés lors de la présence de l'utilisateur sur notre réseau wifi.



3 - INSTALLATION

MONTAGE - DÉMONTAGE	P.20
LIVRAISON DE MARCHANDISES	P.21
LEVAGE MANUTENTION	P.21

3 - MONTAGE - DÉMONTAGE

Les badges Montage - Démontage sont obligatoires pendant cette période. À partir du vendredi 1^{er} février, seules les personnes badgées auront accès au Salon. Ces badges vous seront adressés début janvier.

À noter : ces badges n'auront aucune validité pendant le salon.

[Consulter le plan - page 9](#)

MONTAGE

HORAIRES MONTAGE

Les exposants pourront accéder à leur emplacement le :

- **Vendredi 1^{er} février de 8h à 17h**
(dernière entrée 1h avant la fermeture)
➔ Accès portail 3
- **Samedi 2 février : FERMÉ**
- **Dimanche 3 février de 9h à 21h**
(dernière entrée 1h avant la fermeture)
➔ Accès portails 3 et 5
- **Lundi 4 février à partir de 7h30**
➔ Accès portail 3

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le lundi 4 à 8h30.

Aucun retard ne sera admis

ATTENTION : tout exposant ne venant monter son stand que le lundi 4 février à partir de 7h30 devra :

- prévenir au préalable son contact commercial :

- Aurélie MICHAUD - 02 41 93 40 49 ou aurelie.michaud@destination-angers.com
- Ludivine MOUSSEAU - 02 41 93 40 35 ou ludivine.mousseau@destination-angers.com
- Malory DIETRICH - 02 41 93 62 78 ou malory.dietrich@destination-angers.com
- Véronique DAUTRICHE - 02 41 93 40 51 ou veronique.dautriche@destination-angers.com

- **avoir réglé sa facture totale avant le 15 janvier 2019 de manière à ce que nos services puissent envoyer par voie postale les badges exposants sans lesquels l'accès au Parc des Expositions n'est pas possible.**

- **stationner sur le parking exposant, accès portail 3 (prévoir un diable).**

L'ouverture du salon aux visiteurs professionnels aura lieu le lundi 4 février à 9H.

ACCÈS

L'accès aux bâtiments pour les véhicules est réglementé.

Voir plan d'accès page 9 avec portails réservés :

Portail 3 le vendredi 1^{er} février et portails 3 et 5 le dimanche 3 février.

DÉMONTAGE

HORAIRES DÉMONTAGE

- **Mardi 5 février de 18h30 à 21h**
- **Mercredi 6 février de 8h à 18h**

Le rangement et le démontage des stands ne devront en aucun cas commencer avant la clôture du salon soit le **mardi 5 février à 18h.**

Les exposants ne respectant pas cette clause du règlement pourront se voir exclure des prochaines éditions.

Les portails du Parc ne seront ouverts qu'après évacuation des visiteurs en accord avec le Chargé de Sécurité et ce à partir de 18h30.

**Votre stand devra impérativement être libéré :
Mercredi 6 février à 18h.**

ACCÈS

Merci de respecter les mêmes accès que pour le montage, (portails 3 et 5).

RÉCAPITULATIF HORAIRES
DE MONTAGE ET DÉMONTAGE

	V01	D03	L04	M05	M06
7H30					
8H	MONTAGE		MONTAGE		DÉMONTAGE
8H30					
9H					
12H					
17H		MONTAGE	SALON DES VINS DE LOIRE		
18H					
18H30					
19H					
21H				DÉMONTAGE	

3- LIVRAISON - LEVAGE MANUTENTION

LIVRAISON DE MARCHANDISES

En cas de livraison de marchandises pour votre stand par un transporteur, **vous devez être présent sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison.**

Le Salon ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part.

Le Salon et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du déménagement et du transport.

ADRESSE DE LIVRAISON :

PARC DES EXPOSITIONS / SALON DES VINS DE LOIRE
Route de Paris – 49044 ANGERS CEDEX 01
Hall+ Allée + n° stand

N° de portable de l'expéditeur :

Préciser la date et l'heure de votre présence à votre transporteur pour réceptionner la marchandise.

LEVAGE MANUTENTION

Pour tous travaux de levage, manutention, stockage containers etc...

Contacter :

LM MANUTENTION : location de chariot sans chauffeur
Tél : 02 41 34 73 33
(cf page 34).

BOVIS : location de chariot avec chauffeur
Tél : 02 41 34 73 33
(cf page 35).

N'oubliez pas de faire votre réservation pour le démontage.

<u>Attention :</u> Les équipes du Parc des Expositions n'effectuent aucun déchargement et rechargement



4 - PENDANT LE SALON

BADGES EXPOSANTS

P. 23

RESTAURATION

P. 23

4 - PENDANT LE SALON

BADGES EXPOSANT



BADGES EXPOSANT

Vous disposez de badges au nom de votre société, non nominatifs, que vous devrez présenter pendant le salon à chacune de vos entrées dans l'enceinte de la manifestation et vous devrez les porter en permanence.

Ces badges vous seront adressés par courrier si vous avez réglé le solde de votre facture.

Dans le cas contraire, ils vous seront remis au Commissariat Général lors de votre installation, contre paiement du solde de votre participation.

EXPOSANT / EXHIBITOR

ATTENTION : si vous venez monter votre stand le lundi 4 février matin, vous devrez avoir payé votre facture avant le 15 janvier 2019.

N'oubliez pas de **prévoir des badges pour tous les membres de votre entreprise.**

Ils ne pourront pas utiliser les cartes d'invitation réservées exclusivement aux acheteurs professionnels et aucun appel d'exposant ne sera fait à l'entrée.

Ces badges exposants vous **permettront d'accéder aux parkings exposants.**

RESTAURATION

- Le Restaurant Montlouis - Bourgueil
- Le Restaurant Bon Bétend Traiteur
- Une « Pause océanique » proposée par les Vins de Nantes (Bar à Huîtres et Muscadet)
- Différents points sandwichs et restauration rapide



5 - RÉGLEMENTATION

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE	P. 25
GESTION DES DÉCHETS	P. 26
GARDIENNAGE	P. 27
ASSURANCES	P. 27
COMMISSION DE SÉCURITÉ	P. 28-29

5 - RAPPEL DES PRINCIPALES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER SUR UN SALON LORS DU MONTAGE /DÉMONTAGE

Port du badge montage et démontage : Obligatoire pour accéder au Salon

Port des Équipements de Protection Individuelles :

Chaussures de Sécurité : Il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.

Casque : Le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tâche présentant un risque.

Gants, lunettes de protection pour les tâches à risques particuliers



Le levage et le transport de personnel ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :

Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour



Les outillages électriques ou électroportatifs doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

Interdiction de fumer dans les Halls : au montage – démontage et **pendant le Salon**

Respecter les allées de circulation : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

Assurer en permanence : le nettoyage et l'entretien de son stand et de sa zone périphérique

Système d'aspiration : les outillages électriques, fixes ou électroportatifs pour être acceptés dans le hall, doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières.

Travail en hauteur : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective. Les échelles ne doivent pas être utilisées comme poste de travail.

5 - GESTION DES DÉCHETS

IMPORTANT ! Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

Afin de limiter de manière la plus optimale possible l'impact environnemental du salon, et dans le cadre d'une démarche globale Développement durable, Destination Angers vous propose une organisation de la gestion des déchets.

En 2017, au Parc des Expositions, sur les manifestations organisées ou accueillies :

- **40 % des déchets ont été valorisés sur les 104 tonnes générées sur l'année**
- **52 % de la moquette sur les 102 000 m² posés, ont été valorisés par notre fournisseur en sous couche de tapis de voiture**

PENDANT LE MONTAGE ET DEMONTAGE

Une unité de tri et de valorisation des déchets sera mise en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage des déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation :

- Sur le côté du Grand Palais (côté portail 7)

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 5 catégories :

- Carton
- Verre
- Ferraille, bois
- Film plastique
- Matières non valorisables (déchets ménagers et autres déchets non valorisables).

Aucun autre container ne sera installé sur le site.

Vous serez accueilli dans cette unité de tri par une personne en charge de faciliter le bon tri. Un document récapitulatif et un plan d'implantation des unités de tri vous seront remis lors de votre arrivée au Parc des Expositions.

PENDANT LE SALON

A la fermeture du Salon, chaque soir, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant les bouteilles du reste des déchets.

5 - GARDIENNAGE - ASSURANCES

GARDIENNAGE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale dans les meilleures conditions mais il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.

Gardiennage à partir du vendredi 1^{er} février à 18H au mardi 5 février à 21H.

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements des stands qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- **Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands** en votre absence.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'un filet ou bâche (M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- **Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols** pendant les périodes de montage et démontage.

Pendant le Salon, nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques).

Pour le démontage, nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de valeur dès le mardi soir

ASSURANCES

L'assurance obligatoire pour le salon couvre les risques incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile **à l'exclusion des vols.**

Les garanties s'exercent du samedi 2 au mercredi 6 février 2019.

Tout sinistre devra faire l'objet d'une déclaration immédiate à l'Administration du Parc, ainsi qu'auprès de notre assureur :

SMACL
141, avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX 9
Tél : 05 49 32 56 33

Cette **déclaration devra être accompagnée d'un procès verbal** établi à la gendarmerie de Verrières-en-Anjou.
Tél : 02 41 76 84 97

L'exposant doit prendre toutes les mesures de prévention et de sécurité.
En cas d'absence de ces mesures, les franchises prévues seront doublées.

5 - COMMISSION DE SÉCURITÉ

Comme toutes les manifestations similaires, le Salon des Vins de Loire, et avec lui ses exposants, est tenu de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

Voir dossier « Règlement de sécurité ».

CHARGE DE SÉCURITÉ

SARL PLUYETTE - LE MARCHAND - 4, place du Général Collineau - 85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 06 77 57 73 39

VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le **lundi 4 février dès 8 heures**.

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée.

Toutefois, le chargé de sécurité agréé par le Salon des Vins de Loire examinera la conformité des stands dès le dimanche 3 février.

Vos installateurs de stands doivent fournir les procès verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands.

Pour des aménagements spéciaux, stands à étages etc... Les dossiers de sécurité doivent être fournis.

MATERIAUX	AUTORISE	DOCUMENT A FOURNIR
Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué	Néant (matériaux assimilés a M3)
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié	M3 d'origine ou D normes Européennes	Procès-verbaux M3 (ou Labels sur matériaux)
Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois	M3 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes Européennes	Procès-verbaux M3 ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Moquettes au sol	Naturel : M4 ou E normes Européennes Synthétique : M3 ou D normes Européennes	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Matières plastiques (plaques, lettres)	M1 ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Peintures	Sur support M0 , M1 ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite	Procès-verbaux de support
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé ou B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	M1 d'origine (ignifugation interdite) ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Décoration collée ou agrafée (papier)	Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée	
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location)
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité



6 - BONS DE COMMANDE

BON DE COMMANDE GÉNÉRAL	P.31
CROQUIS DE POSITIONNEMENT DU COMPTEUR ÉLECTRIQUE	P.32
DEMANDE ÉLINGUES & ACCROCHES	P.33
LM MANUTENTION	P.34
BOVIS	P.35
BON DE COMMANDE - STAND MODULAIRE	P.36
CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE	P.37
MEMENTO	P.38

BON DE COMMANDE GÉNÉRAL 2019



EXPOSANT :

CODE CLIENT : STAND :

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PU HT	PU TTC*	TOTAL TTC
CARTES D'INVITATION (carnet de 50)				
• Français / Anglais		20 €	22 €	
ÉLECTRICITÉ : TYPE DE BRANCHEMENT				
Compteur Mono 2 Kw		193 €	231,60 €	
Compteur Mono 4 Kw		238 €	285,60 €	
Compteur Mono 6 Kw		294 €	352,80 €	
Compteur Tri 6 Kw		462 €	554,40 €	
Compteur Tri 12 Kw		548 €	657,60 €	
Augmentation de puissance : passage de 2 à 4 Kw		45 €	54 €	
Augmentation de puissance : passage de 4 à 6 Kw		55 €	66 €	
RAIL DE 3 SPOTS, le rail (Pas de spot possible pour les stands LIBERTÉ NU)		61 €	73,20 €	
VOTRE PUBLICITÉ sur www.salondesvinsdeloire.com				
- bandeau en page d'accueil (haut de page – en rotation avec 3 autres annonceurs)		350 €	420 €	
- bandeau en page d'accueil (bas de page – en rotation avec 3 autres annonceurs)		300 €	360 €	
- bandeau en pages intérieures (en rotation avec 5 autres annonceurs)		200 €	240 €	
TOTAL TTC*				

* Base TVA 20% (Taux en vigueur au 01/01/2014) et 10 % pour les invitations.

Cette demande non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Paiement à l'ordre d'Angers Loire Tourisme Expo Congrès

Date :

Signature et nom du commanditaire :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU

SALON DES VINS DE LOIRE - A L'ATTENTION D'AMELINE JUDIC

Parc des Expositions - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

CROQUIS DE POSITIONNEMENT COMPTEUR ÉLECTRIQUE



À NOUS RETOURNER AVANT LE 22 JANVIER 2019

par mail : ameline.judic@destination-angers.com

RAISON SOCIALE :

NOM DU SIGNATAIRE : TELEPHONE :

Hall - Allée - n° de stand :

Merci d'indiquer sur votre schéma, les allées et/ou les stands voisins.

Par défaut, nous vous rappelons que le compteur se situe d'une manière générale dans l'angle en fond de stand à terre.

ÉCHELLE : 1 carreau = 1m²

CROQUIS DE POSITIONNEMENT DU COMPTEUR ELECTRIQUE

Vous devez schématiser sur le quadrillage votre stand à l'échelle de votre choix.

Indiquer la position des allées – le nom ou le numéro des stands avoisinants.

Compteur positionné à terre.



DEMANDE D'AUTORISATION ELINGUES & ACCROCHES

Accrochage interdit sans autorisation

A retourner avant le 18 janvier 2019
 ANGERS EXPO CONGRES - Salon des Vins de Loire
 Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01
 Tél. 02.41.93.40.40
 Ou par mail : ameline.judic@destination-angers.com

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Société :
 Responsable :
 E-mail :
 Tél. :
 Hall : N°stand : Surface :m

Date : Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

 Poids total certifié :
 Poids par élingue (impératif) :
 Dimensions :
 Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :
 Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures.

Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés.
Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.



A 2 MN DU PARC EXPO D'ANGERS, LOCATION COURTE, MOYENNE ET LONGUE DUREE, VENTE ET SAV DE MATERIELS DE MANUTENTION

NOS MATERIELS SONT A DISPOSITION SUR LE SITE DU PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS DURANT LES PERIODES DE MONTAGE ET DE DEMONTAGE.

TARIF LOCATION SANS CHAUFFEUR

EXEMPLE CHARIOT THERMIQUE	FORFAIT 1/2 JOURNEE
CHARIOT 2500 KGS	85,00 € H.T.

Transport, carburant, assurance circulation, vol, incendie et bris de machine compris.

La conduite de nos matériels est soumise à une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. Le parc exposition d'Angers aura la faculté de vérifier celle-ci,

Vous pouvez dès maintenant réserver votre chariot élévateur ou nacelle au 02 41 34 73 33, par mail : angers@lm-manutention.com ou par fax 02 41 43 34 11.

VOTRE CACHET OU COORDONNEES :

NOM DE L'INTERLOCUTEUR

qui se servira du chariot + N° portable :

PERIODE DE LOCATION SOUHAITEE : Pour le montage matin :
 Pour le montage après midi :
 Pour le démontage matin :
 Pour le démontage après midi :

Siège social Le Mans
 T 02 43 84 48 20
 F 02 43 86 35 41

- Agence d'Angers
T 02 41 34 73 33
F 02 41 43 34 11

- Agence de Tours
 T 02 47 44 82 85
 F 02 47 44 83 44

- Agence de Sablé
 T 02 43 84 48 20
 F 02 43 86 35 41

WWW.LM-MANUTENTION.COM

Document à nous retourner par courrier ou par mail : bovis.expo@bovis.fr

NOM ou RAISON SOCIALE :

Adresse de facturation :

TEL : PORTABLE sur site : MAIL :

Code intracommunautaire :

Nom du responsable :

Date de la manutention Entrée : Sortie : Hall :

Stand :

VOS BESOINS

- ☐ Chariot élévateur avec chauffeur jusqu'à 3 tonnes : 110€HT / heure (mini de facturation 1/2 heure: 60€)
- ☐ Chariot élévateur avec chauffeur jusqu'à 5 tonnes : 135€HT / heure (mini de facturation 1/2 heure: 70€)
- ☐ Chariot élévateur avec chauffeur jusqu'à 8 tonnes : 165€HT / heure (mini de facturation 1/2 heure: 80€)
- ☐ Grue : sur consultation
- ☐ Manutentionnaire : 38€HT / heure (minimum de facturation 4h)
- ☐ Stockage intermédiaire : 12€/jour/m² enlèvement, mise à disposition sur stand selon tarifs manutention
- ☐ Emballage vides : 115€ le premier m³ puis 60€ le m³ suivant (incluant la reprise sur stand et la remise à disposition (minimum de facturation 1m³)

Frais de dossiers 45€

Règlement à la commande

Cachet de l'établissement

Fait à le
Signature:

«bon pour accord, accepte les conditions générales de vente»

Chiffrage selon conditions générales de vente au dos, à nous retourner acceptées et signées, si accord de votre part

Groupe
Crédit du Nord 

Titulaire du compte :
BOVIS PAYS DE LOIRE SAS

Libellé du sous-compte :
COMPTE COURANT

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02277	10768700200	85	ESSONNE ENTREPRISES

IBAN : FR76 3007 6022 7710 7687 0020 085

BIC : NORDFRPP



ZAC de la Forêt - 10 rue des Fontenelles
BP10 - 44140 le Bignon

tél. 02 40 34 35 83 fax 02 40 34 35 39
a.mahe@brelet.fr - www.brelet.fr

BON DE COMMANDE - STAND MODULAIRE

Order Form - Modular Stand

Société / Company :
Adresse / Address :
Pays / Country : Tél. : Fax :
N° DE TVA intracommunautaire / SIRET (Mention obligatoire) :
Email : Exposition / Exhibition : du au
Responsable du stand / Exhibition manager : nom du stand / Stand name :
Bâtiment / Hall : n° stand / Stand number :

NB : les commandes présent sur place seront majorées de 25%, dans la limite du stock disponible.
NB : Orders made on site will be increased by 25%, as far as the stock is available.

Quantité	Désignation	P.U. H.T.	P.T. H.T.
	Cloison pleine Ht.2,40m x 1m de large <i>Wall panel : 2,40 x 1m</i>	64€	
	Cloison pleine Ht. 2,40m x 0,50m de larg. <i>Wall panel : 2,40 x 0,50m</i>	51€	
	Cloison pleine Ht. 1,10m x 1m de larg. <i>Wall panel : 1,10 x 1m</i>	52€	
	Cloison vitrée Ht.2,40m x 1m de large (vitre 1x1m) <i>Glazed Wall panel : 2,40 x 1m</i>	89€	
	Porte pleine Ht.2,40m x 1m de large <i>Door : 2,40 x 1m</i>	142€	
	Étagère droite 1m x P.0,30m <i>Levelled shelf: 1 x 0,30m</i>	32€	
	Étagère inclinée 1m x P.0,30m <i>at 45°angle shelf : 1 x 0,30m</i>	36€	
	Étagère de réserve 3 niveaux 1m x P.0,30m <i>Store room shelving system (3 shelves)</i>	87€	
	Réserve 1m2 en angle de stand (1 cloison + 1 porte fermant à clé) 1m2 Store Room at an angle of the booth (1 panel and a locking door)	205€	
	Réserve 2m2 en angle de stand (2 cloisons + 1 porte fermant à clé) 2m2 Store Room at an angle of the booth (2 panels and a locking door)	269€	
	Réserve 1m2 sur stand nu (3 cloisons + 1 porte fermant à clé) 1m2 Store Room on a bare booth (3 panels and a locking door)	332€	
	Réserve 2m2 sur stand nu (5 cloisons + 1 porte fermant à clé) 2m2 Store Room on a bare booth (5 panels and a locking door)	459€	

RÈGLEMENT Payment conditions :

100% par chèque à la commande 100% by cheque with order.

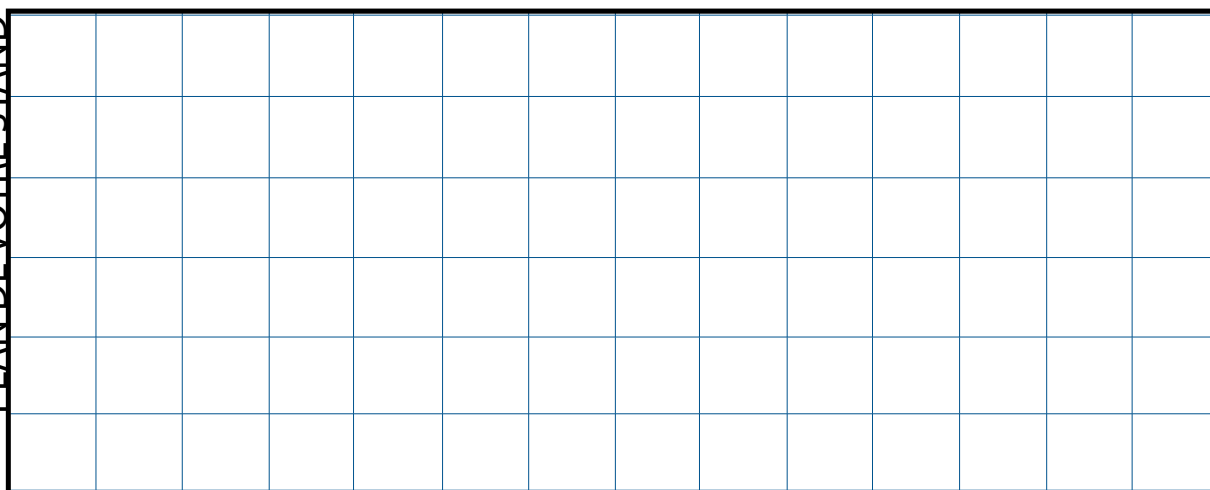
Toute commande non accompagnée de l'intégralité du règlement ne pourra être prise en considération.

Les prix sont entendus pour la durée du salon.

Any order not fully paid will not be dealt with. Prices stand for the duration of the show.

total H.T.		
frais de dossier H.T.		5,00€
T.V.A. 20%		
TOTAL T.T.C.		

PLAN DE VOTRE STAND



Date : .. / .. / .. à

Nom du signataire - Name of undersigned :

Signature et cachet - Signatur and stamp :

Conseils et services de l'événementiel



À RETOURNER À BRELET

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

**Un seul et unique numéro
06 72 52 73 59**

En cas d'accident

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

En cas d'incendie

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.

Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.

Evacuer et se réunir en extérieur.

NUMEROS UTILES

HOPITAL (Accueil urgence).....	02 41 35 37 12
CENTRE ANTI POISON	02 41 48 21 21
CENTRE DE LA MAIN	02 41 86 86 41

5 - MEMENTO

Horaires visiteurs

Lundi 4 février : 9h - 19h
Mardi 5 février : 9h - 18h

Commissariat Général

Dans le Grand Palais (sous le restaurant)
Le vendredi 1^{er} et du dimanche 3 au mardi 5 février 2019.
Horaires d'ouverture p.5
Tél : 02 41 93 40 30

Contacts commerciaux :

Aurélien MICHAUD : 02 41 93 40 49
(aurelie.michaud@destination-angers.com)

Ludivine MOUSSEAU : 02 41 93 40 35
(ludivine.mousseau@destination-angers.com)

Malory Dietrich : 02 41 93 62 78
(malory.dietrich@destination-angers.com)

Véronique Dautriche : 02 41 93 40 51
(veronique.dautriche@destination-angers.com)

Contact administratif :

Ameline JUDIC : 02 41 93 40 47
(ameline.judic@destination-angers.com)

Commission de sécurité

Visite de la Commission de Sécurité :
Lundi 4 février par la société
PLUYETTE-LE MARCHAND,
Chargé de Sécurité : 06 77 57 73 39

Gardiennage

À partir du vendredi 1^{er} février à 18H jusqu'au mardi
5 février à 21H.

Horaires Montage - Démontage

Montage		
Vendredi 1	Dimanche 3	Lundi 4
8H - 17h Accès portail 3	9H - 21H Accès portails 3 et 5	à partir de 7H30* Accès portail 3

* Cf page 20

Démontage	
Mardi 5 février	Mercredi 6 février
18H30 - 21H	8H - 18H
Pour des raisons de sécurité, les portails ne seront ouverts qu'à partir de 18h30 Aucun démontage ne sera autorisé avant.	

Accès aux portails, page 20 et plan page 9

Liste des prestataires, pages 16-17

Retrouvez toutes les informations pratiques,
les bons de commande sur
www.salondesvinsdeloire.com

ESPACE EXPOSANT

SALON DES VINS DE LOIRE - Parc des Expositions d'Angers
Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01
Tél : 02 41 93 40 40 - www.salondesvinsdeloire.com

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**